

DECISION PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Domaine : Direction des Ressources Internes et de la politique RSE

Fonction : Responsable des systèmes d'information
Niveau : Responsable de Service
Nom : Monsieur Frédéric REIFFERS

*Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article R.421-18,
Vu le décret n° 2022-706 du 26 avril 2022,
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA 2025 M04 37*

Je, soussigné Monsieur Jean-Denis MEGE, agissant en qualité de Directeur Général, à compter du 6 novembre 2023, de l'Office Public de l'Habitat Terres d'Armor Habitat, immatriculé n° 272 200 015, et dont le siège social se situe 6 rue des Lys à Ploufragan (22440), délègue ma signature des documents listés ci-après à Monsieur Frédéric REIFFERS, Responsable des systèmes d'information.

Dans le rôle hiérarchique de la direction des ressources internes et de la politique RSE, et de ses services, sous réserve du respect des procédures internes en vigueur :

- Validation des demandes de congés ou d'absence exceptionnelle,
- Réception du courrier de l'Office, signature de l'avis de réception des courriers recommandés et réception des actes extrajudiciaires.

Dans le cadre des systèmes d'informations et de stratégie numérique :

- Validation des Procès-verbaux d'installation (matériel, logiciel) et de mise en service,
- Signature des bordereaux de mise à disposition et de restitution d'équipements informatiques,
- Signature des courriers simples se rapportant à la gestion du service (sans engagement financier).

Engagement financier, dans le respect des procédures internes en vigueur et notamment le règlement intérieur MAPA :

- Signature des contrats, devis, avenants et autorisation de paiements de prestations de travaux, de fournitures et de services relatives à l'activité de la Direction des Ressources Internes et de la Politique RSE, pour un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT

Fait à Ploufragan, le

Le déléguant,
Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Le Déléguataire,
Frédéric REIFFERS, Responsable...
Précédé de la mention manuscrite « *Après en avoir pris connaissance le* »